

Du Dix sept Janvier — an mil huit cent soixante-sez, à trois heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Joseph Pierre Mourchoy

Agé de vingt quatre ans, né à La Gardie département du var le vingt sept du mois d'octobre mil huit cent quarante six profession de Cultivateur domicilié à La Gardie département du var fils majeur de Jean Louis Mourchoy profession de Cultivateur domicilié à La Gardie département du var et de Marie Anne Agathe Marie Jarnier en jeune, vivante domiciliée au dit La Gardie le jour en présent et consentant d'une part  
Et de Josephine Catherine Mourchoy

Mourchoy  
et  
Mourchoy

Agée de deux huit ans, née à La Gardie département du var le vingt sept du mois de décembre mil huit cent quarante sept profession de aucune domiciliée à La Gardie département du var fille mineure de Mme Catherine Apollonie Mourchoy profession de aucune domiciliée à La Gardie département du var et de Edouard Marie Coulomb son père, sans profession, domiciliés au dit La Gardie, en présents et consentant d'autre part

Les actes préliminaires sont: 1°

Les publications de mariage faites par nous sans opposition, le huit un décembre Nôil huit cent soixante six et dix sept Janvier Nôil huit cent soixante six jours de dimanche, demeurés affichés pendant le délai voulu par la loi

- 2° Du l'acte de naissance du futur gendre
- 3° Du l'acte de naissance de la future épouse
- 4° Du l'extrait de l'acte de décès de la mère du futur gendre

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux et les personnes qui ont assisté le mariage ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, à la date du vingt du mois de Janvier mil huit cent soixante six, par devant M<sup>r</sup> Courrel Francis Jean Rogé notaire à La Gardie département du var

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Josephine Catherine Mourchoy et l'autre Joseph Pierre Mourchoy

Le tout en présence de Jinouriel, Marie Coiras domiciliés à La Gardie département du var âgé de deux ans profession de propriétaire, non parent ni allié des époux

De Mourchoy, Michel domicilié à La Gardie département du var âgé de vingt ans profession de magnanier en retraite, non parent ni allié des époux

De Lautaud, Antoine domicilié à La Gardie département du var âgé de soixante un ans profession de propriétaire, non parent ni allié des époux

Et de Guiffon, Prosper domicilié à La Gardie département du var âgé de quarante six ans profession de majeur, non parent ni allié des époux

Après quoi, Wouze Louis Rogé Président délégué au Maire de La Gardie faisant fonctions d'officier de l'état civil, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par la future épouse et la mère de la future, les quatre témoins, à l'exception de la future et du père du futur qui ont déclaré ne le savoir de ce faire requis.

Joseph Mourchoy Mourchoy Coulomb et autres  
Guiffon Mourchoy Jinouriel Lautaud  
L. Requier